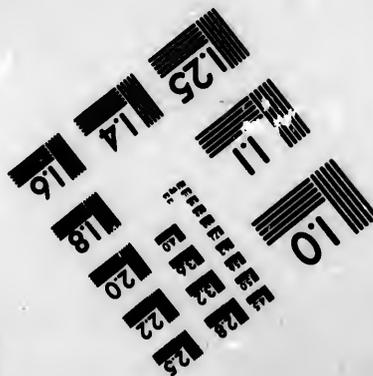
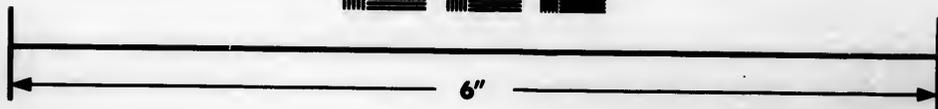
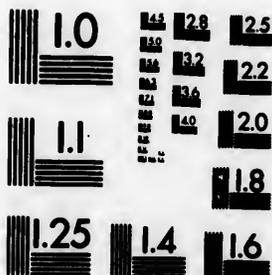


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

10
16
18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
16
18
20
22
25

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

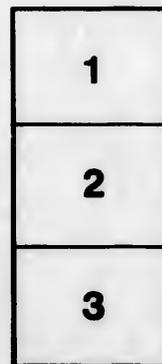
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ME

Les
ce pay
rigine
nous p
tance,
affiliés
malgre
ques-u
ticles
être fo
saisir
pent b
décide
que le
et aux
ques.
ment
près c
à obje
broch

ORIGINE ET PRINCIPES



DES SOCIÉTÉS

METHODISTES-WESLEYENNES,

TELS QU'EXPOSÉS PAR D. O'CONNEL.



INTRODUCTION.

Les Méthodistes Wesleyens cherchant plus que jamais à s'introduire dans ce pays, nous pensons qu'il ne sera pas hors de propos de faire connaître l'origine et les principes de cette secte, aussi nouvelle qu'inconséquente. Ceci nous paraît d'autant plus utile que ces Messieurs visent à une certaine importance, en se donnant comme membres de l'église établie, ou au moins comme affiliés à l'église anglicane à laquelle ils se rattachent pieusement, bon gré malgré. Il est bien vrai qu'ils empruntent à l'anglicanisme leur rituel et quelques-uns de leurs principes ; mais en réalité, ils n'ont ni les mêmes articles de foi, ni la même hiérarchie, et nous ne savons pas trop sur quoi peut être fondée leur prétention. Au reste, il est généralement assez difficile de saisir la doctrine, toujours changeante, de ces sortes de prédicants qui s'occupent bien plus à *protester* qu'à *affirmer*. C'est pour cela que nous sommes décidés à reproduire ici, comme énoncé de leur croyance, les savantes lettres que le CATHOLIQUE O'CONNEL leur adressait directement, en juillet 1839, et auxquelles ils n'ont pas donné, que nous sachions, de réponses catégoriques. L'occasion et les motifs de cette correspondance s'expliquent suffisamment par le texte même, dont nous donnons aujourd'hui la traduction. D'après ces lettres, on verra aussi que les protestants ne seraient pas les derniers à objecter au plan d'*éducation nationale*, tel que formulé dans une récente brochure.

A.

LETTRE IÈRE. ADRESSÉE AUX MINISTRES

et employés des sociétés de Méthodistes-Wesleyens à Manchester.

Londres, 6 juillet 1839.

RÉVÉRENDIS MESSIEURS,—Il a paru dans le *Morning Chronicle* un avertissement, intitulé : *Education nationale*, contenant un manifeste sur ce sujet important, adressé par vous à vos représentans au parlement.

Je ne vous conteste nullement le droit que vous pouvez avoir de vous adresser à vos représentans sur un sujet d'aussi grand intérêt ; mais, tout en admettant ce droit, je me sens obligé de contester la manière inconvenante avec laquelle vous avez formulé vos représentations. Il me semble que le contenu de vos remontrances ne démontre pas une grande connaissance du christianisme et encore moins, la pratique de la charité chrétienne.

Pour éviter toute possibilité de faux exposé de vos sentimens, je me servirai de vos propres paroles. Les voici :

“ Très-décidément nous objectons au projet médité pour les fortes raisons “ de principe de conscience et de notre droit à une pleine liberté religieuse ”

“ Nous protestons contre le droit qu'on croit avoir de nous taxer pour enseigner et maintenir un système de religion que nous croyons, avec la majorité de nos concitoyens, être faux et injurieux.

“ Nous protestons plus spécialement contre le prétendu droit de nous forcer à maintenir des écoles dans lesquelles on se propose de mettre en usage des versions des *Stes-Ecritures* notoirement corrompues et infidèles, et accompagnées de notes que nous considérons comme contenant des doctrines très-absurdes et très-pernicieuses.

“ Nous pensons que ce serait un empiètement sur nos droits, comme communauté religieuse, nombreuse et influente, puisqu'après avoir payé une portion considérable de l'argent destiné à l'éducation nationale, nos enfans ne pourraient se prévaloir de ses avantages, sans être exposés aux dangers qui naîtraient de l'exhibition de sectes rivales, disputant en faveur de versions opposées de la Bible et aussi sans le péril, tout probable, du doute dans la foi, sinon de l'infidélité absolue dans cette matière.”

J'ai plusieurs objections contre ce manifeste de votre façon. La 1re. est relative à votre prétention à être considérés comme amis du principe d'une pleine liberté religieuse.

C'est un principe excellent ; mais, je le répète, vous n'avez aucune prétention ou droit à ce principe. Au contraire, cette assertion dans vos bouches a si bien le son de l'hypocrisie, que je vous prierais respectueusement de ne plus l'employer ; pour cette raison toute simple, que les Méthodistes-Wesleyens,

dans la
occasi

Je p
tions in
sation
tes-We

Voy
nom qu
tifie et
dissiden
de vot
raisons
du test
avez ja
entièr
du moie
des pro

Je sa
unanim
pour les
ou vous
victoire.

Seco
des lois
la moine
et vous

Comm
thète d'a

En tr
cipes de
es enner
ley, vot
rance. I
protestar
Londres,
protestar

dans la personne de leur fondateur depuis sa mort, se sont montrés, en toutes occasions, les ennemis de la liberté de conscience.

Je parle des Méthodistes-Wesleyens en général. Car il y a eu des exceptions individuelles et même quelques-unes hautement honorables ; mon accusation n'est dirigée que contre la grande et accablante majorité des Méthodistes-Wesleyens.

Voyez l'histoire de votre secte, société, ou persuasion, ou de quelque autre nom qu'il vous plaira de l'appeler, et vous reconnaîtrez que cette histoire justifie et prouve la vérité de mon accusation. En premier lieu, les protestans dissidens d'Angleterre, pendant près d'un demi siècle après l'organisation de votre société, furent opprimés par des lois pénales et répressives pour des raisons de conscience. Et, lorsqu'ils combattirent pour le rappel du serment du *test* et des actes de corporation, vous, méthodistes-Wesleyens, vous ne les avez jamais aidés dans cette lutte sainte. Au moins, si vous l'avez fait, c'est entièrement hors de ma connaissance. Au contraire, si ce n'est pas réellement, du moins vous avez paru être du nombre des plus ardens alliés des ennemis des protestans anglais dissidens.

Je sais qu'en l'année 1828, lorsque les catholiques d'Irlande pétitionnèrent unanimement et puissamment pour obtenir une liberté parfaite de conscience pour les dissidens anglais, vous n'avez pas, comme nous, pris part au combat, ou vous ne vous êtes pas qualifiés à prendre votre part à la gloire de la victoire.

Secondement, pendant la longue lutte des Irlandais pour obtenir l'abolition des lois qui violaient la liberté de conscience, vous ne nous avez jamais donné la moindre assistance. Au contraire, vous avez paru dans les rangs ennemis ; et vous vous y êtes montrés actifs, persévérants, virulens.

Comment pouvez-vous donc penser à réclamer pour vous mêmes l'épithète d'amis de la liberté de conscience ?

En troisième lieu, vous vous seriez, en vérité, grandement écartés des principes de l'homme remarquable qui a formé votre société, si vous n'étiez pas ses ennemis actifs de la liberté de conscience ; puisque le Rév. Jean Wesley, votre fondateur, montra le zèle le plus ardent dans la cause de l'intolérance. Il fut, en 1779, l'un des fondateurs ou conducteurs de cette association protestante laquelle, en juin, 1780, fut au moment d'effectuer la destruction de Londres, par une de ces insurrections qu'on appelle émeutes. La populace protestante, comme tout le monde sait, fut en possession de Londres pendant

six jours ; elle détruisit non seulement les maisons et les propriétés des catholiques, mais encore les chapelles catholiques et aussi grand nombre de propriétés protestantes, aussi bien que toutes les prisons de la métropole. Le grand instigateur de cette association protestante, soit dans la chaire, soit par le moyen de la presse, fut ce Wesley dont vous portez le nom ; et la 1^{ère}. page de votre histoire politique est souillée par les pillages, les incendies, la destruction de propriété, l'effusion du sang et par l'épouvantable insurrection du mois de juin 1780.

En quatrième lieu, vous n'avez ni la possibilité, ni peut-être la volonté, de justifier Jean Wesley sur tous les faits mentionnés ci-dessus. L'insurrection commença le 2 de juin 1780, jour où l'association protestante présenta sa pétition au parlement. Le 17 février de cette année, cette même association présenta ses remerciemens unanimes à Jean Wesley pour ses efforts dans l'intérêt de leur cause. Mais, le trait le plus hideux de toute sa conduite est que, dans la suite et après que l'insurrection eut été supprimée, il eut l'audace, sans exemple, de publier des argumentations pour prouver que l'insurrection qui avait détruit les propriétés des catholiques, les chapelles catholiques et les vies des catholiques, n'était rien moins que le résultat d'une conjuration papiste!!!

C'est ainsi, Méthodistes-Wesleyens, que j'apprécie votre prétention d'être les amis de la liberté de conscience. Je vous conseille d'abandonner cette misérable prétention pour l'avenir. Déclarez-vous solennellement les amis de l'intolérance et de la persécution, si vous l'osez ; mais n'outragez pas le sens commun et les sentimens chrétiens, en affectant d'être favorables à la liberté religieuse.

Telle est ma première objection à votre manifeste ; votre prétention à être ce que vous n'êtes pas.

Cependant, je suis tout-à-fait disposé à applaudir au principe que vous établissez dans votre manifeste. Lorsqu'il vous est applicable, je suis très-satisfait que vous en recueilliez les avantages. Vous protestez contre la taxe qui a pour but d'enseigner et de maintenir des systèmes de religions que vous croyez fausses et injurieuses. Je me joins à vous dans ce protêt. Oh ! combien cordialement je vous remercie, Méthodistes-Wesleyens, de l'émission de ce principe ! Quel soufflet il donne aux taxes d'église (church-rates) payées, en Angleterre, par les dissidens protestans ou par les catholiques ! Quel rude coup vous portez à l'établissement protestant en Irlande ! Combien cordialement je vous remercie de l'excellent principe que vous produisez !

Mais
homme
croit fa
dants, l
princip

Mais
" Ce q
autres."

Pour
trer qu'

Mais
paroles

" Ne
mainte
des Sai
notes, l
plus pe

Je c
n'a jan
usage d
la Bible
justifia
mais il
tous les
fait ex

terre, s
notes d
Métho
perme
tholiqu
tenaie
je l'ai
contre
à-fait
tion n

Vo
Sainte

Mais voyons, soyez honnêtes ! Développez votre propre principe. Aucun homme ne devrait être taxé pour enseigner ou maintenir une religion qu'il croit fautive et injurieuse. Que les presbytériens, les épiscopaux, les indépendants, les baptistes et les catholiques recueillent également les avantages de ce principe. Il s'applique à tous. Voulez-vous l'étendre à tous ?

Mais non ! vous y prétendez seuls ; vous ne l'accorderez pas aux autres. "Ce que vous voulez qu'on vous fasse, vous ne voulez pas le faire aux autres."

Pour apprécier votre conduite, sous ce point de vue moral, il suffit de montrer qu'elle est en contradiction avec la lettre du précepte des Stes. Ecritures.

Maintenant nous allons passer à vos connaissances bibliques. Voici les paroles dont vous vous servez :

"Nous protestons très-spécialement contre la prétention de nous forcer à maintenir des écoles dans lesquelles on se propose d'introduire des versions des Saintes-Ecritures, notoirement corrompues et infidèles, et accompagnées de notes, lesquelles, selon nous, contiennent des doctrines les plus absurdes et les plus pernicieuses."

Je commencerai par les notes. Et c'est ma conviction qu'aucun de vous n'a jamais lu les notes de la version catholique des Saintes-Ecritures en usage dans les tems modernes. Il est très-vrai qu'il y a eu une édition de la Bible de Rheims ou de Douay qui contenait des notes, dans lesquelles on justifiait le pouvoir civil de persécuter ses sujets pour cause de religion ; mais il reste en vérité très-peu de copies qui contiennent de telles notes ; et tous les exemplaires, en usage parmi le clergé ou dans les écoles, sont tout-à-fait exempts de telles notes. Toutes les éditions publiées, soit en Angleterre, soit en Irlande, ne contiennent rien de semblable. Après tout, si ces notes existaient encore, ils auraient bien mauvaise grâce de s'en plaindre, ces Méthodistes-Wesleyens qui, en autant que l'esprit libéral de l'époque peut le permettre, soutiennent le principe de la persécution religieuse. Mais les catholiques, sans exception, ont répudié ces notes et les doctrines qu'elles contenaient. Personne ne les a répudiées et condamnées plus hautement que je l'ai fait et que je le fais encore. C'est pourquoi, la plainte que vous portez contre des notes qui ne sont plus en usage, me paraît oiseuse et frivole, et tout-à-fait indigne d'être discutée dans un sujet aussi important que l'est l'éducation nationale.

Votre second allégué, auquel j'objecte, c'est que la version catholique des Saintes-Ecritures est notoirement corrompue et infidèle. En ceci, vous ne

manifestez rien autre chose qu'une ignorance lamentable. Vous faites là une accusation que vous ne pourrez jamais prouver et que vous auriez honte de faire, si vous aviez de la Bible une connaissance conforme à l'importance du sujet. Car vous auriez su que cette accusation s'applique, non à la version catholique, mais à la version protestante ; et que, tandis que des théologiens protestans ont rendu témoignage en faveur de la version catholique, plusieurs savans protestans, aussi bien que tous les théologiens catholiques, ont démontré les erreurs de la version protestante telle qu'autorisée ; jusques-là que quelques-unes de ces erreurs, sur des points très-importans qui concernent même la foi, sont admises par des protestans instruits, comme étant manifestes ; et cependant jusqu'à ce jour on a différé de les corriger. Laissez-moi vous mettre en possession de quelques-uns de ces faits. Cette connaissance pourrait vous être utile.

1 ° . Le premier usage, en grand, qu'on ait fait de la presse, à la suite de l'invention de l'imprimerie, fut la publication de la Bible, selon la Vulgate, par le célèbre Faust. Cette édition était d'un grand format et en langue latine ; mais vous devez savoir qu'à cette époque tous ceux qui savaient lire, entendaient le latin. Cette publication s'est faite plus de 70 ans avant la soi-disante réforme.

2 ° . Environ 800 éditions de la Bible ou du nouveau Testament, furent imprimées, et circulèrent dans l'Europe catholique, avant la prétendue réforme et avant que le nom de protestant fut connu dans le monde.

3 ° . Un nombre de ces éditions, excédant 200, étaient en langues vulgaires des différens pays où elles furent publiées, et furent ainsi accessibles à tous ceux qui savaient lire.

4 ° Les éditions de la Bible en langues vulgaires furent presque exclusivement publiées dans les pays qui, par la suite, ont continué d'être fidèles à la foi catholique ; tandis qu'en Angleterre, en Ecosse, en Suède, en Danemark et en Norwège où le protestantisme acquit, dès le commencement, un ascendant qui s'est maintenu depuis, il n'a existé, pour ces différens peuples, aucune bible dans leur langue nationale, avant qu'ils embrassassent le nouveau symbole.

5 ° La seule exception à ces faits, dans les pays qui embrassèrent le nouveau ou plutôt les nouveaux symboles, est la Hollande, où il y eut deux ou trois éditions en langue vulgaire avant la réforme ; mais il faut admettre que la position géographique de la Hollande a décidé, sinon créé l'adhésion des Hollandais au protestantisme. Encore y a-t-il cette compensation qu'il n'existe aucun pays, en

Europe, catholique me étant été introduit les deux sur le trône,

6 ° . Le commencement Coverdale Bible de seules en prouvée versions

7 ° . Considérées étant abscurcissant de Jacqu dans cette période de

8 ° . L'échapper tans du ca (et j'en poquentes er révision. révd. M. concourt

Cepen des théol désirable, gleterre,

9 ° . leur san et la fo

Europe, dont les habitans reviennent plus vite, et en plus grand nombre, à la foi catholique que les Hollandais. De plus, entre les plus mentionnés plus haut, comme étant particulièrement protestans, il est remarquable que le protestantisme a été introduit en Angleterre par Henri VIII, et en Danemark par Christiern II, les deux plus grands scélérats qui aient jamais souillé, je ne dis pas seulement le trône, mais la nature humaine !

6°. Les premières versions de la Bible, en langue anglaise, publiée après le commencement de la réforme, furent : 1. celle de Tyndal, 2. celle de Coverdale ; toutes deux sous le règne d'Henri VIII ; 3. celle appelée la Bible de l'évêque, sous le règne d'Elizabeth ; et ces trois Bibles furent les seules en circulation, en Angleterre, jusqu'en 1611, où la présente Bible approuvée fut publiée, sous le règne de Jacques I. Les trois précédentes versions avaient prévalu, pendant une période de près de soixante ans, comme versions des Saintes-Ecritures, autorisées pour l'usage des protestans anglais.

7°. Ces versions étaient si remplies de fautes grossières qu'elles furent considérées par plus de mille ministres de l'Eglise protestante anglaise "comme étant absurdes dans quelques endroits, et en d'autres comme corrompant, obscurcissant et falsifiant la parole de Dieu, et comme étant, selon l'expression de Jacques lui-même, une traduction très-corrompue." Cependant ce fut dans cette version que les chrétiens anglais puisèrent leur religion, durant une période de soixante ans.

8°. La version même actuellement autorisée, celle du roi Jacques, n'a pu échapper à la censure protestante la plus sévère. Des théologiens protestans du caractère le plus élevé, tels que Louth, Newcome, Wakefield, Bellamy, (et j'en pourrais nommer plusieurs autres,) admettent qu'*il se rencontre de fréquentes erreurs dans la version protestante autorisée et qu'on doit désirer une révision.* Même, un écrivain protestant plus récent et plus laborieux, le révd. M. Howe, dans son introduction à l'étude critique des Ecritures, vol. II, concourt pleinement dans cette opinion des théologiens protestans plus anciens.

Cependant, c'est dans cette version, *dans laquelle*, selon le langage modéré des théologiens protestans, *les erreurs sont fréquentes, et dont la révision est désirable*, que vous, Méthodistes-Wesleyens, et le reste des protestans d'Angleterre, vous puisez votre religion !

9°. Les personnes qui revisèrent cette version, et qui l'appuyèrent de leur sanction, étaient des hommes dont on peut apprécier le caractère et la force de génie par la dédicace même qu'ils firent de leur Bible

à Jacques I, cet être sale et dégoûtant, qui a été si justement représenté comme la honte et de la royauté et de la nature humaine ! Ils l'appelaient : "le soleil dans sa force," déclarant que la main céleste du Seigneur l'avait enrichi de grâces singulières et extraordinaires, afin qu'il fût la *merveille du monde* !!!

10° La version catholique approuvée fut d'abord publiée à Douay, en 1609. Ce fut l'œuvre de quarante ans de fatigues et de labeurs, et elle peut très-bien soutenir le parallèle avec aucune autre version des Ecritures, publiée dans aucun pays, catholique ou protestant.

11°. Je termine cet abrégé de notices intéressantes, en vous rappelant que le catholique ne compte sur aucune version catholique particulière des Saintes-Ecritures. Il a une autorité parlante et toujours existante à laquelle il a recours, c'est le devoir et le bonheur du catholique de se laisser diriger par celle que Dieu a promis de ne jamais abandonner.

Après avoir mis sous vos yeux des faits dont la vérification doit être familière à tout écolier dans la science biblique, je passe à la considération d'un sujet de grande importance en lui-même, mais que vous n'avez amené sur le tapis que par une grande imprudence. C'est un sujet dont vous auriez dû prudemment, selon moi, vous abstenir de parler. Il ne peut que nuire à votre cause. Il me paraît être un désaveu du principe fondamental du protestantisme. Je veux désigner ici l'avancé dans lequel vous déclarez que vos enfans seraient exposés au doute et à la défection dans la foi, en voyant des sectes rivales se combattre par des versions de la Bible opposées les unes aux autres.

En est-il ainsi, Méthodistes-Wesleyens ? Y a-t-il donc danger de tomber dans le doute, même dans l'infidélité absolue, à l'occasion de versions contradictoires de la Bible ? Vous êtes donc déterminés à élever vos enfans et à les éduquer sans la connaissance d'un fait aussi important ? Et laisserez-vous aussi ignorer à vos enfans, qui étaient ceux de qui cet esprit de doute leur est venu ; quand et par qui cet esprit de doute a été introduit et soutenu ? Méditez bien vos propres paroles, et voyez si elles ne sont pas destinées à s'élever contre vous au jour du jugement, et à vous faire condamner par votre propre bouche.

Car, à ne considérer le protestantisme que comme un fait, et sans l'approuver pour le moment ni le désapprouver, n'est-ce pas le droit du jugement privé, et le droit aussi bien que le devoir de chaque individu d'examiner et de décider pour lui-même, en choisissant dans la parole de Dieu écrite, et dans cette source seulement, les dogmes de sa religion ?

C'est
plus pro
l'interpr
Maint
rement t
le de Di
Pour
lementa
soyez sù
la parole
1° E
2° E
Il faud
même co
Bible. L
verses ég
relativem
stricte rec
de l'Egli
par consé
savoué ce
primeur d
me, au li
devoir d'a
Ecritures
C'est un
leur mette
livres qui
vraiment
encore ét
et de St.
vrais et s
vre écrit
ment auth
et que v
Esprit.
Ces qu

C'est là le principe de votre religion ; si vous ne l'admettez pas, vous n'êtes plus protestans : *La parole de Dieu écrite suffit, avec le droit à chacun de l'interpréter pour lui-même.*

Maintenant je vous prie de me dire si ce principe ne suppose pas nécessairement une connaissance parfaite de ce qui est et de ce qui n'est pas *la parole de Dieu écrite* ?

Pour observer les règles du langage exact, qu'on peut appeler langage parlementaire, il y a plusieurs questions préliminaires à faire, avant que vous soyez sûrs que le livre, dont vous vous servez, contient la parole Dieu et toute la parole de Dieu.

1° Est-il certain que ce livre contient *la parole de Dieu* ?

2° Est-il certain qu'il contient *toute* la parole de Dieu ?

Il faudrait qu'un protestant pût répondre, d'une manière satisfaisante et même complète, à ces questions, avant de pouvoir, sans danger, se servir de sa Bible. Dans le fait, c'est évidemment le devoir de chaque membre des diverses églises protestantes de se procurer à lui-même une pleine satisfaction relativement aux raisons qu'il a pour adopter une Bible protestante. Cette stricte recherche est de la plus haute importance. Le protestant a rejeté l'autorité de l'Eglise dans le jugement qu'elle prononce sur la divinité des Ecritures ; par conséquent, il doit être pour le moins absurde de supposer qu'ayant désavoué cette autorité de l'Eglise, il veuille s'en rapporter à l'autorité de l'imprimeur du Roi !! c'est pourquoi, si vous tenez sincèrement au protestantisme, au lieu d'éviter l'examen, vous devez considérer comme votre premier devoir d'apprendre à vos enfans le moyen de s'assurer de l'authenticité des Ecritures et de distinguer le vrai du faux et de l'erroné.

C'est un fait que vos enfans, pour être en assurance, en lisant le livre que vous leur mettez dans les mains comme étant la Bible, devraient savoir : 1. si plusieurs livres qui composent ce volume sont authentiques, ou non ; et pourquoi ; 2. si vraiment les auteurs de ces livres ont écrit sous l'inspiration divine. Ils devraient encore être capables de donner la raison pour laquelle les livres de St. Marc et de St. Luc, qui n'étaient point des Apôtres, sont cependant reçus comme vrais et surtout comme inspirés ; tandis qu'on les a accoutumés à rejeter le livre écrit par St. Barnabé comme n'étant point inspiré, quoiqu'il soit certainement authentique, et quoiqu'il soit reconnu que St. Barnabé a fait des miracles, et que vous le désigniez, dans vos Bibles, comme *un apôtre rempli du St. Esprit.*

Ces questions ne créent point le *doute* ; elles n'excitent point l'*infidélité*
B

dans l'esprit des catholiques qui s'en rapportent à l'autorité de l'Eglise pour l'authenticité et l'inspiration des Ecritures, ce dépôt sacré de l'Eglise catholique dans tous les tems et dans tous les âges.

Mais vous, Méthodistes-Wesleyens, qu'allez-vous faire ? Allez-vous contrôler l'esprit et le jugement de vos enfans par une prétention éphémère d'autorité spirituelle ? Et si vous n'avez pas cette autorité, (comme assurément vous ne l'avez pas,) c'est en vain que vous espérez étouffer les doutes en laissant vos enfans dans l'ignorance sur ce point majeur de controverse religieuse ; c'est en vain que vous croyez extirper les germes d'infidélité en insistant sur leur soumission dans une chose qu'il ne vous appartient aucunement de contrôler.

En principe, la doctrine de l'autorité de l'Eglise est si conforme au sens commun que, sans vous en douter, vous y avez recours ; et vous admettez (sans intention, mais en termes exprès) que la règle anti-catholique conduit nécessairement au doute et qu'elle a une tendance directe à l'infidélité.

Méthodistes-Wesleyens, j'ai fini avec vous pour le présent. Je ne relèverai aucune publication anonyme qui pourra paraître en réponse à cette lettre. Mais je vais terminer cette adresse par les réflexions suivantes :

1°. Vous alléguiez qu'il n'est pas honnête d'employer l'argent des Wesleyens pour éduquer les membres de la religion catholique. J'admets cela. Mais n'est-il pas également déshonnête d'appliquer l'argent des catholiques pour l'éducation des Wesleyens, ou de toute autre secte, dans des doctrines que les catholiques croient être erronées ? selon l'expression vulgaire de Cobbett : "ce qui est sauce pour l'oie est sauce pour le jars."

2°. Votre lettre est pleine de la mal-honnêteté ci-dessus. Vous désirez que l'argent de toutes les persuasions soit appliqué pour l'éducation d'une seule.

3°. D'un autre côté, les catholiques désirent agir honnêtement avec toutes les sectes. Ils insistent sur le principe du sens commun et de justice égale, savoir que l'argent de tous soit appliqué à l'éducation de chacun.

L'Eglise catholique, dans tous les tems et dans tous les lieux, a été la protectrice de l'éducation. Avant la réforme, chaque grande Eglise, tous les monastères et les couvents avaient une école fondée au profit des pauvres qui y recevaient une éducation gratuite. Dans Oxford seul, avant la réforme, il y avait 300 salles et écoles privées, outre les collèges. Où sont-elles aujourd'hui ?

Méthodistes-Wesleyens, je conclus pour le présent. Vous avez provoqué cette dispute par vos vues rétrécies sur l'éducation. Je me réjouis de ce que

vous n
léranc
princip

Com

Vol

esprit

Vous c

d'y ré

Vol

A p

ment i

vous n

catholi

les effo

généra

cales o

M

une pi

rancun

Cep

dépit q

vous se

que je

me qu

Aussi,

gourm

le sen

ceux q

un dro

En

faibles

vous m'avez procuré le contraste entre la vraie libéralité catholique et l'intolérance du méthodisme-wesleyen. Vous avez été amenés à contredire les principes protestans, afin de pallier cette intolérance.

Comme c'est bien vrai : "et secum petulans amentia certat."

Votre organisation est étendue ; elle serait formidable, si ce n'était de cet esprit d'antipathie sans charité que vous avez pour vos confrères-chrétiens. Vous désirez faire des conversions parmi les catholiques. Pouvez-vous espérer d'y réussir par des injustices pécuniaires et une virulence spirituelle !

Votre cri de *non papisme* perd tous les jours de sa force et de son efficacité. A l'époque où nous sommes, vous ne pourriez pas plus exciter un mouvement insurrectionnel contre les catholiques, comme vous fîtes en 1780, que vous ne pourriez renverser le trône ou la constitution. Au lieu de nuire au catholicisme, vous servez sa cause, en faisant contraster vos travaux avec les efforts des catholiques pour promouvoir l'esprit de libéralité, l'éducation générale et l'exemption entière, pour tous les chrétiens, de toutes entraves locales ou temporelles à la liberté de conscience.

Je suis, Révds. MM., &c.

DANIEL O'CONNELL.

—o—

LETTRE II.

Londres, 15 août 1839.

MÉTHODISTES-WESLEYENS.—Votre réplique à ma première lettre est une pièce d'impertinences des plus exquises, un plat assaisonné de colère, de rancune et d'absurdité au-delà de toute expression.

Cependant, acceptez, pour le tout, mes très-sincères remerciemens. Le dépit que vous montrez d'avoir été défaits par mes argumens, prouve combien vous seriez désireux de contester les faits que je vous cite et les raisonnemens que je vous présente, si vous le pouviez. Mais il vous est bien plus aisé de me quereller et vilipender, que de répondre à ces faits et à ces argumens. Aussi, vous n'y avez pas manqué ; et, dans votre pieuse douceur, vous m'avez gourmandé et calomnié avec une intensité de malice qui proclame bien haut le sentiment de votre défaite. Cette conduite est la ressource ordinaire de ceux qui sont coupables, bigots et sans charité. Voilà pourquoi vous y avez un droit incontestable.

En réalité, c'est un vrai triomphe que m'a procuré cet aveu de votre faiblesse. Un grand nombre de vos amis, protestans comme catholiques,

m'ont dit qu'on ne pouvait répondre à ma lettre ; que les faits allégués étaient si clairement prouvés et les conséquences, que j'en avais tirées, tellement justes et naturelles qu'il n'y avait pas de réponse raisonnable possible. L'événement a parfaitement justifié cette assertion ; et certainement, après avoir commencé cette controverse en attaquant les catholiques sur leur version des Saintes-Ecritures, vous auriez indubitablement répliqué, par écrit, à ma lettre, si vous eussiez eu quelque chose à répondre.

Ne suis-je pas autorisé à tirer cette conclusion, lorsque vous-mêmes vous faites voir combien vous sentez vivement le poids des charges portées contre vous et la force de ma dissertation sur la Bible ? Vous devez être persuadés que la faiblesse des excuses que vous alléguiez pour ne pas me répondre, montre, de la manière la plus évidente, votre incapacité à le faire. Mon triomphe est complet ; et la joie que j'éprouve de l'impression que ma lettre a faite, est sans aucun mélange de ressentiment pour l'impolitesse et le manque de charité qui font le caractère principal de votre second manifeste.

Permettez-moi, maintenant, d'examiner, avec le même esprit dans lequel j'ai écrit ma 1^{ère}. lettre, l'excuse que vous prétextez pour pallier votre incapacité à donner une réponse raisonnable.

Voici votre première excuse. Avec vous, il faut être précis et se servir de votre propre langage. Voici donc, dans vos propres termes, votre première excuse, pour ne pas répondre à ma lettre :

I. Parce que cette lettre contient des imputations fausses et calomnieuses, tant contre le caractère et la conduite de feu le vénérable Jean Wesley, que contre les dispositions générales et les habitudes de cette secte de chrétiens qui portent son nom, et à laquelle les membres de ce comité tiennent à honneur d'appartenir.

Ici nous arrivons ensemble à l'état de la question. J'ai, il est vrai, fait des accusations fortes et sévères, et non de simples imputations, contre les Méthodistes-Wesleyens et contre leur fondateur, qu'il vous plait de désigner comme "vénérable." Vénérable ! bah ! mais je nie absolument que ces accusations soient fausses ou calomnieuses, à moins qu'on appelle calomnies ce qui est strictement vrai, comme certainement l'ont été toutes mes accusations.

Permettez-moi de répéter brièvement ces accusations et de montrer tout de suite leur vérité indubitable. Ces accusations étaient au nombre de trois.

1^o. J'ai accusé les Méthodistes-Wesleyens d'être les ennemis invétérés de la liberté de conscience. J'ai démontré la vérité de cette accusation en appelant que les Méthodistes-Wesleyens n'assistèrent jamais les catholiques

d'Irlande
tèrent
religieux
à ceux

Et m
l'esprit
favorise

cation
mation
posé au
de ne p

Ma s
présenti
comme

que je
hypocrie
Oh ! ho

Méth
controver

Votre
bien, m

tingués
que en
que libe

terai me
pour vo
intoléra

Il es
que vou
principa

effectua
particul

attaqua
humain
d'avoir

tante, l
persécut

d'Irlande dans leurs efforts pour obtenir la liberté religieuse ; qu'ils n'assistèrent jamais les dissidens anglais dans une lutte pour obtenir la liberté religieuse ; mais au contraire, ils donnèrent assistance, pendant ces disputes, à ceux qui s'opposèrent à la cause glorieuse de la liberté de conscience.

Et même, à présent, ne donnez-vous pas les preuves les plus claires que l'esprit de bigoterie est aussi ardent parmi vous qu'il l'a jamais été. Ne favorisez-vous pas la pratique injuste d'employer l'argent de tous pour l'éducation de quelques-uns ? Et votre dernier manifeste n'est-il pas une proclamation d'une nature également mal-honnête ? N'est-il pas directement opposé au précepte le plus glorieux et le plus utile de l'humanité, qui nous dit de *ne point faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'ils nous fissent*.

Ma seconde accusation était dirigée contre l'hypocrisie que renferme votre prétention à vous donner pour *les amis de la liberté religieuse*, et même, comme vous dites, *de la pleine liberté religieuse*. Et voilà que, malgré l'avis que je vous donnai dans ma dernière lettre, vous professez encore cette hypocrisie en parlant, dans votre dernier manifeste, de liberté et de vérité. Oh ! honte à cette hypocrisie sans pudeur !

Méthodistes-Wesleyens, je vais immédiatement mettre fin à toute cette controverse.

Votre histoire est bien courte, elle excède à peine quatre-vingts ans. Eh bien, montrez-moi que, pendant cette période, vous vous soyez jamais distingués par un seul acte, ou une déclaration, ou un seul mouvement quelconque en faveur de la liberté de conscience, je dirai même, en faveur de quelque liberté civile que ce soit ; et alors je rayerai le mot *hypocrisie* ; je rétracterai mes accusations, je vous ferai la plus humble apologie, j'écrirai même pour vous représenter comme de charitables chrétiens, et non comme des intolérans et des bigots.

Il est vrai que j'ai porté des accusations très-graves contre Jean Wesley que vous appelez *vénérable*. Je l'ai accusé d'avoir été, en 1779, l'un des principaux chefs et fondateurs de l'association protestante, qui, en juin 1780, effectua une rébellion dans Londres ; pilla, détruisit et incendia les maisons particulières et les chapelles, les résidences des juges et les prisons publiques ; attaqua la banque et le palais et laissa les rues de Londres rougies de sang humain. Je vous donne les dates et les circonstances. Je l'ai aussi accusé d'avoir eu l'audace sans pareille de vouloir justifier son association protestante, l'objet de son affection, et d'avoir rejeté la faute sur les catholiques persécutés et dépouillés, et cela après que ces crimes eussent été commis

par ses partisans et ses associés. Telles étaient mes accusations. Vous les avez appelées *fausses et calomnieuses*. J'affirme qu'elles étaient parfaitement *vraies*. Je vous ai donné la date du vote unanime de remerciemens adressé à ce même Jean Wesley par cette association pillarde et rebelle. Ce vote portait la date du 17 février de cette année 1780. Essayerez-vous de nier l'existence de cette résolution ? ou le fait qu'il l'ait méritée ? Si vous osez le faire, mes preuves sont prêtes. Je vous provoque à cette controverse. Mais vous trouverez sans doute qu'il est plus prudent d'éviter les détails et de vous tenir dans une assertion générale. Nierez-vous que Wesley ait eu l'indicible fourberie d'accuser les catholiques du pillage et de la ruine des catholiques eux-mêmes ? Nierez-vous qu'il ait appelé cette insurrection un complot papiste ? Si vous le niez, je suis prêt à vous marquer les chapitres et les versets dans ses propres ouvrages qui contiennent toutes ces assertions.

Méthodistes-Wesleyens ! votre histoire est une de ces phases les plus étranges que fournissent les errements de l'esprit humain. Elle montre comment bien les sentimens d'enthousiasme religieux peuvent facilement se mêler avec les plus méchantes passions humaines et à quel degré un faux zèle religieux, au nom du Dieu de charité, peut porter les hommes à haïr leurs semblables les plus inoffensifs.

J'en viens maintenant à la seconde excuse que vous donnez pour ne pas répondre à ma lettre. Vous dites : " Nous ne répondons pas à cette lettre,

" 2^o. Parceque tout l'argument en est basé sur le plus palpable faux exposé possible du document auquel l'auteur prétend l'appliquer."

Est-il possible ? quelle espèce d'hommes vous êtes ! mais laissons les exclamations et établissons le fait. Voici le passage de ma lettre, et les mots dont je me suis servi. "Pour éviter tout faux exposé de vos sentimens, je vais les rendre dans vos propres termes ; les voici : etc."

Et alors j'ai transcrit mot à mot ce que j'avais pris de votre document, sans ajouter ni retrancher un *iota* ! *ipsissimis verbis*. Cependant, vous avez le mauvais goût et la hardiesse déhontée d'appeler cela un faux exposé, *Misrepresentation* !

Il n'y a pas moins de deux cent-un d'entre vous, ministres et employés, tels que vous êtes, qui, dans votre comité d'éducation, avez l'audace d'assurer que celui qui reproduit vos sentimens dans vos propres termes, les expose faussement. Je vous dirai tout d'abord quel nom je donne à cette assertion : le mot est dur, mais il est court ; MENSONGE ! vous êtes deux cent-un ; vous pouvez le partager entre vous, mal-avisés que vous êtes.

. Vous n'auriez jamais eu la folie ni l'audace de donner pour excuse que cette identité était un faux exposé, si, au fond, vous n'aviez pas cru que ces excuses ne s'adressaient pas à moi, mais bien aux pauvres dupes de votre société. Vous avez compté sur leur soumission naïve et prompte ; vous avez cru qu'ils ne liraient pas ma lettre, et qu'ils prendraient pour vrai le rapport que vous leur en feriez. Véritablement, il faut que vous ayez une longue expérience de leur crédulité pour hasarder une fourberie aussi grossière Que les malheureuses dupes de tels hommes sont dignes de pitié !

Votre troisième excuse pour ne pas répondre à ma lettre contient une assertion d'une nature tout-à-fait différente, et telle, je pense, que vous n'êtes guère dans l'habitude d'en faire ; c'est une assertion parfaitement vraie en elle-même. De plus c'est un aveu précieux ! voici :

3 ° . "Dans l'opinion du comité, cette lettre est une tentative évidente et mal-honnête, pour propager, par le moyen d'une controverse avec les Méthodistes-Wesleyens de Manchester, quelques unes des doctrines les plus absurdes et cependant les plus dangereuses de la papauté."

Il n'est pas nécessaire de remarquer combien vous êtes incivils ne m'accusant ainsi de mal-honnêteté. La folie de votre accusation surpasse de beaucoup sa rudesse. Je crois, avec la certitude de la foi, que ce que vous appelez les dogmes de la papauté, est parfaitement vrai et propre à conduire au salut éternel. Comment peut-il être deshonnête de ma part d'essayer à propager ces doctrines par une controverse franche, même quand ce serait avec les impuissans méthodistes de Manchester ? Vous admettez que ma tentative est évidente. Donc il n'y a ni secret, ni fraude. Il y a donc de ma part une candeur sans réserve ; et, si votre accusation signifie quelque chose, elle signifie que la candeur est une chose mal-honnête. En vérité, il peut se faire qu'il en soit ainsi parmi vous, dont le but est de toujours transiger d'une manière fourbe et captieuse ; mais il n'en peut pas être ainsi avec le chrétien catholique ; lui, il n'a rien qu'il doive cacher, ni désavouer dans tout ce qui le regarde. Je reviens à votre assertion. Vous exprimez votre appréhension qu'une controverse avec vous ne propage ce que vous appelez les doctrines très-absurdes et cependant très-dangereuses du catholicisme. Quelle opinion avez-vous donc du méthodisme, lorsque, vous admettez qu'il est en péril même par l'action ou l'énoncé de doctrines très-absurdes ! Quelle concession que celle-là ! LE MÉTHODISME EST EN DANGER MÊME PAR L'EFFET DES DOCTRINES LES PLUS ABSURDES !! Combien donc il doit être en danger dans une controverse avec la vérité. Aussi, ceux qui professent des doctrines très-absurdes, évitent la discussion, comme

vous le faites vous-mêmes. Ils évitent soigneusement toute raison, toute argumentation ; ils ne cherchent leur défense que dans les injures et la calomnie.

Vous avez cependant raison de dire qu'une discussion *verbale* est généralement hors d'a propos ; l'éloquence d'une part, et le défaut de moyens oratoires de l'autre ; tout cela peut gêner le développement de la vérité, et je suis disposé à admettre cette objection. Mais le mode que j'ai employé est d'une nature bien différente ; c'est une controverse à soutenir par le moyen de la presse et de la publication ; une controverse dans laquelle le lutteur peut s'arrêter sur chaque phrase, examiner chaque assertion, peser chaque argument, et arriver à une conclusion impartiale et pleinement murie. Telle est cependant la controverse que vous évitez. Mais j'admets qu'en cela vous avez raison ; car je crois fermement que de toutes les erreurs qui ont trompé l'esprit humain, depuis la 1^{re} époque du christianisme, il n'y en a point qui soit aussi totalement privée de défense et d'appui, dans un combat d'argumens, que les doctrines toujours variables, toujours contradictoires et fanatiques du Méthodisme-Wesleyen. Il n'y a aucune secte, société ou persuasion qui se soit prêtée à une plus mauvaise politique que celle des Wesleyens. Qu'on vous prenne comme hommes politiques, ou comme religionnaires à part, on ne trouve en vous aucune qualité qu'on puisse bien définir. Vous avez donc parfaitement raison de vous opposer d'un côté à la diffusion d'une éducation généreuse et générale ; et de l'autre d'avouer, que la controverse est une chose extrêmement dangereuse pour vous. En vérité, vos aveux sont précieux ; vous avouez être exposés à deux dangers :

1^o . L'éducation produirait parmi vous le doute et l'infidélité.

2^o . La controverse éclaircirait vos rangs et disperserait vos assemblées. Ainsi, votre troisième excuse, quoique peu sage, est cependant honnête, en dépit de vous-mêmes. Oui, en toute vérité, vous êtes excusables de fuir une controverse qui confondrait vos folles prétentions, qui exposerait au grand jour la bigarrure de vos erreurs, et tendrait nécessairement à relâcher la main de fer du pouvoir pécuniaire et du despotisme spirituel avec lesquels vous avez trompé et leuré un si grand nombre de vos compatriotes.

Parmi les personnes trompées, il s'entrouve sans doute qui sont d'une intégrité irréprochable et que le sentiment religieux seul, porté à un certain excès, a pu égarer. Car, hélas ! telle est la nature humaine, même sous sa forme la plus aimable. J'avoue de suite que je voudrais particulièrement voir ces personnes revenir dans "le seul bercail du seul berger." Un méthodiste converti fait un excellent catholique. Feu le très-révérend Dr. Braveton

était un
méthod
utile. Co
peuple
trouve t
tempéré

Je pas
répondre
de votre

4^o . " .
versiste,
menté du
charge de
gation de
lui-même
réponse."

Gentils
risés par l
Comme je
Elle vous i
fort que la
vos criaille
vers le ciel
aussi vous
ni outragea
l'employe
du crime n
eci vous é
jai montré
ons des ca
uteurs de

Néanmo
rait un
est de vian
ernière pa

1^o . Vo

était un converti du méthodisme. Le rév. Mr. Masson a été un prédicant méthodiste très-populaire ; il est devenu un prêtre catholique éminemment utile. Comme je souhaiterais que les méthodistes lussent son pressant "appel au peuple appelé méthodiste !" Je le souhaite, parceque la religion catholique trouve toujours un sujet de joie et de succès dans une controverse calme tempérée et prudente.

Je passe maintenant à votre quatrième et dernière excuse pour ne pas me répondre. Elle est tout-à-fait caractéristique et parfaitement digne de vous et de votre cause. Voici vos propres paroles :

4 ° . "Nous ne répondrons pas à M. O'Connell, parceque, comme controversiste, comme homme public et surtout comme membre catholique assermenté du parlement, son caractère le rend absolument inhabile à exercer la charge de censeur public, et par conséquent dispense ce comité de toute obligation de répondre à son défi ; d'ailleurs le respect que le comité se doit à lui-même le force à refuser à M. O'Connell même la courtoisie ordinaire d'une réponse."

Gentils pharisiens, je vous remercie ! Vous avez été bien caractérisés par la plus haute autorité qui ait jamais démasqué le pharisaïsme..... Comme je me réjouis à la vue de la sainte hypocrisie de votre maligne piété ! Elle vous initie au pire de tous les arts, A LA CALOMNIE QUI ACCUSE. Je doute fort que la plus habile poissarde des halles ne soit pas édiflée et instruite par vos criaileries rancuneuses. Et cependant, il me semble vous voir tourner vers le ciel le blanc de vos yeux si accoutumés à ces œillades ; il me semble aussi vous entendre vociférer contre moi qui tiens des propos si indiscrets et si outrageants..... C'est vraiment conforme à vos habitudes et à vos mœurs, d'employer d'abord la calomnie la plus outrée, ensuite d'accuser votre victime du crime même que vous commettez contre elle. J'admets du moins qu'en ceci vous êtes les imitateurs de votre prototype, Jean Wesley, qui, comme je l'ai montré, commença par exciter la populace protestante à brûler les maisons des catholiques, puis accusa les catholiques d'avoir été eux-mêmes les auteurs de ces incendies.

Néanmoins, examinons ce que contient cet écrit, qu'en Irlande on appellerait un emmailloté des halles. Il est aussi rempli de choses qu'un œuf est de viande. Nous allons le tourner bout pour bout, s'il vous plait, et sa dernière partie sera la première.

1 ° . Vous décidez que vous ne me rendrez aucune espèce de courtoisie !

Jadmets qu'en ceci, comme dans tout autre mauvais penchant, vous êtes hommes à tenir parole.

2°. Vous dites que, par égard pour votre réputation, il vous faut être incivils ; là-dessus je suis également d'accord, afin que votre réputation d'incivilité soit aussi étendue qu'elle est bien fondée.

3°. Laissons maintenant cette arrière-garde de vilénie, et plaçons-nous au front de votre batterie ; là nous essuierons votre troisième charge contre moi. La voici : *j'ai un mauvais caractère comme controversiste*. Eh bien, Messieurs les Méthodistes, sachez que je n'ai jamais écrit sur des matières de controverse avant la lettre que je vous ai adressée ; excepté, pourtant, dans une occasion, il y a plus de vingt ans, lorsqu'ayant été provoqué sur ce sujet, je publiai une lettre contenant les preuves de la présence réelle et adorable du divin Rédempteur dans le Sacrement de l'Eucharistie. On n'a jamais répliqué à cette lettre. Pour vous, qui n'en avez jamais entendu parler, il faut que vous soyez doués d'une grande force d'imagination pour me donner, à cet égard, un mauvais caractère.

Personne, il est vrai, n'a une plus grande provision de mauvais caractères que vous n'en avez parmi vous ; c'est pourquoi, ce n'est pas un grand effort de générosité de votre part que de m'en appliquer un bien gratuitement.

4°. La 4e. charge que vous portez contre moi consiste, selon vos paroles, à déclarer que je suis, généralement parlant, un mauvais homme public. Je ne m'abaisserai pas jusqu'à défendre mon caractère public contre le sale limon de la malignité wesleyenne. Etant, sans comparaison, l'homme public le mieux maltraité qui existe, je dois être fort indifférent à votre censure réprochée, et je puis me consoler très-aisément sur le tout, en me rappelant que je l'ai bien méritée par mes efforts honnêtes et heureux dans la cause de mon pays et de ma foi. Mes efforts ne se sont pas bornés à ces sujets seuls. L'oppression n'a pèsé sur aucune carte, couleur ou symbole religieux particulier, sans que je n'aie intercédé, d'une manière humble mais pressante, en faveur des opprimés et contre les oppresseurs. Et c'est ce devoir, en ma qualité d'homme public, qui me met en contact, en ce moment, avec votre société bigote et mercenaire ; je me crois obligé par ce caractère, que me donne une persévérance infatigable, de ne pas me désister de mes justes efforts à exposer votre brigandage politique et votre intolérance religieuse, jusqu'à ce que votre conduite soit si bien connue de tout le monde, qu'elle devienne l'objet du mépris de tous les chrétiens sincères et charitables.

30.
cité aus
bien d'a
le sermo

Déhont
spécific
d'une se
audace

Il y a
annales
annales
je le rép
tion du
n'emplo
leurs of
de leur
qu'ils n
leur hor
liberté,
sont ma

Mais
insensé
chose s
et moi,
tentions
paraître
terfuges

Méthod
avez év
Aux an
sonnali
que je
votre es

. .
. .
Je n

50. Votre 5me. accusation excède toutes les autres par sa maligne atrocité aussi bien que par sa fausseté sans pareille. Vous m'accusez ainsi que bien d'autres catholiques du crime de parjure, en prétendant que j'ai violé le serment prêté avec les autres membres catholiques du Parlement.

Déshontés calomniateurs ! Je vous en donne le défi ; vous n'êtes pas capables de spécifier en quoi consiste cette violation. Mais il est surperflu de se justifier d'une semblable accusation ; elle ne peut affecter que ceux qui ont l'impudente audace de la faire.

Il y a, en vérité, une preuve historique, écrite en lettres de sang dans les annales du crime, dans les annales de la confiscation et de la persécution ; annales que vous considerez naturellement avec complaisance ; il y a, je le répète, une preuve glorieuse du respect des catholiques pour l'obligation du serment. Ce respect était tel que leurs ennemis, qui le connaissaient, n'employaient point d'autres procédés pour les priver de leurs droits civils, de leurs offices, de leurs rangs, de leurs dignités ou de leurs émolumens, bien plus, de leurs vies même sur l'échafaud, que celui de les forcer à faire un serment qu'ils ne pouvaient prêter. Les catholiques, victimes pendant trois siècles de leur horreur pour le parjure, sacrifiaient leurs propriétés, leurs franchises, leur liberté, leurs vies, plutôt que de violer la sainteté du serment. Ces catholiques sont maintenant

Mais non ! je détourne les yeux avec mépris de votre accusation folle et insensée, et je vous laisse y répondre au tribunal de vos consciences (si telle chose se trouve chez vous) et au tribunal de Dieu qui doit nous juger, vous et moi, par une éternité de bonheur et de malheur, et aux yeux duquel les prétentions hypocrites, le présomptueux amour-propre, l'intolérance rancuneuse paraîtront sous leurs vraies couleurs et ne laisseront aucun prétexte aux subterfuges.

Méthodistes Wesleyens ! vous avez commencé cette controverse : cependant vous avez évité de vous maintenir sur le terrain que vous avez vous-mêmes choisi. Aux argumens que je vous adressai, vous opposâtes des calomnies et des personnalités ; il ne vous reste donc plus qu'à vous courber sous le juste châtimement que je vous ai infligé, ou à avoir, une fois, l'honnêteté et le courage d'avouer votre erreur et de faire les apologies nécessaires.

.

Je n'ai plus qu'un article de compte à régler avec vous et j'aurai fini.

Il a rapport à votre Jean Wesley. J'ai ricané en vous entendant l'appeler *vénérable* ; et voici les raisons qui justifient le mépris que j'ai pour cet homme.

1°. Wesley était un bigot intolérant qui souffla le feu de la haine religieuse assez fort pour amener une conflagration générale dans ce vaste empire ; mais ses partisans ayant échoué dans l'œuvre de l'extermination des catholiques, alors il essaya de détruire le caractère de ceux-ci en les accusant d'avoir incendié eux-mêmes leurs propriétés, ce qui cependant était l'œuvre de ses suppôts. S'il avait vécu au temps de Titus Oatès, dans ces jours d'éternelle infamie pour les anglais, nul doute que ses sermons et ses exhortations n'eussent achevé de faire répandre le reste du sang innocent qui avait échappé aux sentences sanguinaires des cours cent fois parjurées.

2°. Ses opinions religieuses étaient aussi bigarrées que les pièces du gilet d'Arlequin. Il commença par être un prêtre zélé de l'Eglise établie, et, en cette qualité, il se rendit en Amérique pour convertir les sauvages à la foi anglicane. Mais le seul exploit qu'il fit dans le nouveau monde, (car il ne convertit pas un seul sauvage,) fut d'excommunier une demoiselle respectable qui jugea à propos de le contrarier dans sa partie sensible, en épousant un autre amant. Sa première religion fut donc celle de l'Eglise anglicane.

3°. A son retour en Angleterre, il déclara lui-même, en 1783, *que pendant plusieurs années il avait été agité par différens vents de doctrine et qu'il avait été PAPISTE sans le savoir*. Ainsi, son second symbole religieux fut l'incertitude, et le troisième une espèce de papisme.

4°. Un certain Pierre Bohler le convertit à la secte des Moraves ; il était même décidé à rester Morave toute sa vie ; car il prophétisa, en termes formels, la perpétuité des dogmes de cette secte. Parlant de Bohler, il s'écrie : "O, quelle œuvre Dieu a commencée depuis son arrivée en Angleterre ! Une œuvre telle qu'elle ne finira jamais jusqu'à ce que le ciel et la terre soient anéantis !!!" Ainsi, dans le fait, la foi des Moraves fut sa quatrième croyance.

5°. Ayant représenté par écrit comme odieux le caractère de ceux qui étaient en rapport avec les Frères moraves, il embrassa le Calvinisme-Antinomien (Antinomian Calvinism), et il persévéra dans cette profession de foi pendant un temps considérable.

6°. Sur ses vieux jours, il inventa une nouvelle espèce de méthodisme, celui que les Méthodistes-Wesleyens se vantent de suivre encore aujourd'hui,

avec s
de foi d
ayant t
70.
dérées.
long-ter
s'oppos
cremen
de se re
une effr
sieurs a
80.
les Anti
question
de la ma
la loi m
server ;
mandem
longtems
entières
pendant
céder, F
remarqu
on ait pl
naître la
Wesley,
même F
autorité
déplaire
je surpass
enfant ag
Conséque
peut m'ac
toi C'e
péché sel
eux qui
pendant l'
et plus joy

avec son double système de justification. Ce fut là la sixième profession de foi de Wesley, toujours convaincu d'avoir raison dans chacune, cependant ayant tort dans toutes.

7°. Il ne faut pas croire que ces accusations soient légères et inconsidérées. Lui-même il représente les Moraves, avec lesquels il avait été long-temps en communion, "comme noyés dans la mer morte du repos, s'opposant à la prière, à la lecture des Ecritures, à la fréquentation des sacremens, et au culte public ; aussi comme vendant leurs bibles, etc. afin de se reposer plus entièrement sur le sang de l'Agneau." C'est là, en vérité, une effrayante description de ses collègues et co-religionnaires pendant plusieurs années.

8°. Mais lorsqu'il en vient à parler d'une autre bande de co-religionnaires, les Antinomiens, sa description est encore plus effrayante. Il se fait cette question : "Qu'est-ce que la religion des Antinomiens ?" Et il se répond de la manière suivante : "Ses principaux dogmes sont que le Christ a aboli la loi morale ; que par conséquent les chrétiens ne sont pas obligés de l'observer ; que la liberté chrétienne est la liberté de ne point obéir aux commandemens de Dieu." Je ne souillerai pas ma plume, en continuant plus longtems à exposer les doctrines que Wesley a professées pendant des années entières et qu'il a décrites lui-même dans les termes les plus affreux. Cependant je puis observer que la personne, que Wesley destinait pour lui succéder, Fletcher, surpasse encore son maître. Jugeons-en par ces paroles remarquables : "Parmi nos chaires célèbres, il y en a bien peu dans lesquelles on ait plus parlé en faveur que contre le PÉCHÉ." Mais apprenez à connaître la secte antinomienne de quelqu'un qui ne l'a pas abandonnée, comme Wesley, qui a persévéré jusqu'à la fin. Je donne ceci sur l'autorité du même Fletcher. Voici les paroles qu'il cite comme étant de la plus haute autorité antinomienne, et contenant leur doctrine : "Mes péchés peuvent déplaire à Dieu, mais ma personne lui est toujours agréable. Quand même je surpasserais Manassés en iniquités, cependant je n'en serais pas moins un enfant agréable à Dieu, parce que Dieu me regarde toujours dans le Christ. Conséquemment, au milieu des adultères, des meurtres et des incestes, il peut m'adresser ces paroles : *tu es toute belle et il n'y a point de souillure en toi* C'est une erreur très-pernicieuse des scholastiques de distinguer le péché selon le fait, et non selon la personne. Quoique je blâme hautement ceux qui disent, mettons le péché afin que la grâce puisse abonder, cependant l'adultère, l'inceste et le meurtre me rendront plus saint sur la terre et plus joyeux dans le ciel."

9 ° . Telles sont les doctrines qui ont appartenu au méthodisme-wesleyen jusqu'à la vieillesse de Wesley. Il les abandonna dans ses dernières années, en apparence avec quelque difficulté, puisque son panégyriste, Fletcher, se charge d'en faire l'apologie : " J'admire, dit-il, la candeur d'un vieillard selon le cœur de Dieu, qui, au lieu de maintenir une vieille bêtise, vient, comme un enfant, l'avouer devant ses prédicans qu'il est de son intérêt de rassurer." Voilà, sans doute, une apologie caractéristique.

10 ° . La manière dont Wesley, après s'être assuré de ses prédicans, purifia son système religieux de la corruption de la secte antinomienne, fut celle-ci : il inventa un double mode de justification ; l'un sans repentir, sans amour de Dieu, ou autre œuvre ; l'autre exigeait ces œuvres. Le premier était pour ceux qui mourraient aussitôt après leur prétendue expérience d'une foi qui sauve (*saving faith*), le second pour ceux qui ont le temps et l'occasion de pratiquer ces œuvres. A ce propos l'observation suivante d'un célèbre théologien catholique n'est pas moins frappante qu'elle est juste et correcte. La voici : " Pour ne rien dire de plus du système, un Néron et un Robespierre pouvaient en conséquence être établis dans la grâce de Dieu et dans le droit au royaume de la pureté infinie, sans un acte de repentir sur leurs énormités, ou sans un acte de foi en Dieu."

11 ° . Ainsi, votre vénérable Wesley n'avait pas moins d'environ une demi-douzaine de garnitures d'opinions religieuses, qu'il adoptait, chacune à son tour, et qu'il proclamait comme la vraie foi. Il les trouva toutes successivement dans les Saintes-Ecritures ; et comme il les abandonna toutes, il trouva dans les Ecritures que sa nouvelle opinion était vraie et que sa profession de foi précédente était fautive. Il était sincère dans chaque profession de foi ; l'aveu de son changement le prouve, et démontre aussi deux choses : 1. La facilité avec laquelle on peut bâser sur l'interprétation individuelle de l'Ecriture, un nombre indéterminé de persuasions religieuses ; 2. La puissance et en même temps l'insuffisance de la sincérité personnelle pour justifier une profession quelconque de foi et pour protéger l'individu contre les dangers incessants de l'erreur.

12 ° . Malgré le sentiment intime de l'instabilité et de l'incertitude des différentes opinions religieuses qu'il professa successivement, Wesley était extrêmement libéral à vouer à un éternel châtement tous ceux qui différaient d'opinion avec lui sur quelque point de croyance que ce fût. C'est ainsi qu'il vouait à la damnation : 1. Tous ceux qui sont sous le poids de plusieurs

sortes de
les com
qui n'o
fiera à
gnait d
enfer,
l'avou
rante e
dit en
doctri
Métho
avait
une fa
des an
VÉNÉ

13

" Non
justifi
qu'il
ensei
surto

14

que l
n'aya
plusi
à-dir
Cett
schis
devi

Si

des
sur l
mais

V

form
thod

sortes de tentations ; 2. Tous ceux à qui Dieu, pour des fins sages, a retiré les consolations spirituelles ; 3. Tous ceux qui marchent dans les ténèbres et qui n'ont point de lumière et même *celui qui*, comme dit le prophète, *se confiera dans le Seigneur et se reposera sur son Dieu*. Sur ce principe, il enseignait que si quelqu'une de ces personnes mourait dans cet état, elle irait en enfer, quand même elle haïrait le péché et pratiquerait la vertu. Il faut l'avouer, Wesley renonça totalement par la suite à cette doctrine désespérante et monstrueuse ; il convint même qu'elle était si anti-chrétienne qu'il dit en propres termes : " Quand mon frère et moi nous avons enseigné cette doctrine, je m'étonne que le peuple ne nous ait pas lapidés." Messieurs les Méthodistes, que serait donc devenu votre VÉNÉRABLE Jean Wesley, s'il avait été lapidé, comme il avoue l'avoir mérité par son opiniâtreté à soutenir une fausse doctrine ? Et cependant il a enseigné ces erreurs pendant bien des années, et il était, de son propre aveu, un imposteur en fait de religion ! VÉNÉRABLE, assurément !

13°. Encore un trait. Dans la conférence de 1774, il dit lui-même : " Nous avons reçu comme maxime qu'un homme ne doit rien faire pour sa justification." Il ajoute : " Rien n'est plus faux que cela." Remarquez qu'il admet que lui et ses confrères prédicants, sous sa direction, ont reçu et enseigné comme vérité divine une doctrine qui, comme il le déclare, excelle surtout par sa fausseté !

14°. Vous, Méthodistes-Wesleyens, qui prétendez être aussi orthodoxes que l'Eglise protestante établie, pouvez-vous nier ceci, que Jean Wesley, n'ayant lui-même reçu que l'ordre de prêtre, ordonna cependant lui-même plusieurs prêtres ? Qu'il alla jusqu'à commettre le *facinus inauditum*, c'est-à-dire, que, n'étant que simple prêtre, il consacra évêque le docteur Coke !!! Cette conduite scandalisa tellement son frère Charles, qu'il s'en suivit un schisme permanent parmi les méthodistes ; et le fils de ce même Charles devint ensuite catholique.

Si l'espace me le permettait, je pourrais étendre encore plus loin le catalogue des énormités wesleyennes ; je pourrais signaler la sanglante tyrannie exercée sur les prédicateurs par une CONFÉRENCE qui s'était constituée elle-même ; mais je me bornerai à la simple indication de quelques-uns de ces faits.

Wesley, par la manière dont il institua le pouvoir souverain de la *conférence*, forma une véritable oligarchie la plus despotique qui fut jamais. Les méthodistes n'ont ni choix, ni élection à faire dans l'institution de ceux qui

composent la *conférence*. Ils n'ont aucun contrôle sur leur conduite. La propriété de leurs chapelles, etc. git absolument dans cette oligarchie, et on ne trouve pas plus de liberté d'opinions parmi eux que dans le divan d'un sultan turc. Mais que me ferait ce pouvoir, s'il n'était pas employé à des fins civiles ? La grande masse des méthodistes a toujours formé les plus méchants politiques. Jean Wesley, lui-même, haïssait tellement la liberté du peuple, que parmi ses extravagances se trouve celle d'avoir offert au gouvernement de lever lui-même, tout ecclésiastique qu'il fût, un régiment pour aider George III à "réprimer la rébellion américaine." Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les Wesleyens se sont toujours rangés parmi les protecteurs de toute administration bigote et oppressive. En un mot, en matière de religion ils ont été bigots, en politique esclaves, et tyrants dans leur *conférence*, flatteurs serviles dans la jouissance des privilèges religieux, formidables dans leur adhésion à cette alliance coupable, enfin, dignes de tout mépris en ce qui rattache à la diffusion de la liberté civile et religieuse.

Wesleyens, il n'y a qu'un moyen d'obtenir la sécurité. "Il n'y a qu'une manière d'entretenir l'union des esprits et le lien de la paix ;" c'est évident comme le soleil. On ne peut le trouver, ce moyen, que dans une soumission raisonnable et entière à l'autorité de l'Eglise perpétuelle de Dieu, le pilier et le fondement de la vérité.

Je suis, avec une véritable pitié,

Votre serviteur,

DANIEL O'CONNELL

8590/2^c
48

conduite. La
archie, et on ne
an d'un sultan
yé à des fins
plus méchants
erté du peuple,
gouvernement
ent pour aider
te époque jus-
protecteurs de
matière de re-
eur *conférence*,
x, formidables
tout mépris en

r a qu'une ma-
t évident com-
ne soumission
ieu, le pilier et

bitié,

rviteur,

NNELL.

